

COMITÉ PARISIEN DE BASKET - BALL



Procédures de qualification – Saison 2020 / 2021

La dématérialisation des licences

- ✓ Il s'agit de la deuxième étape du processus
- ✓ Procédure simplifiée et autonome
- ✓ Abandon progressif des formulaires papiers



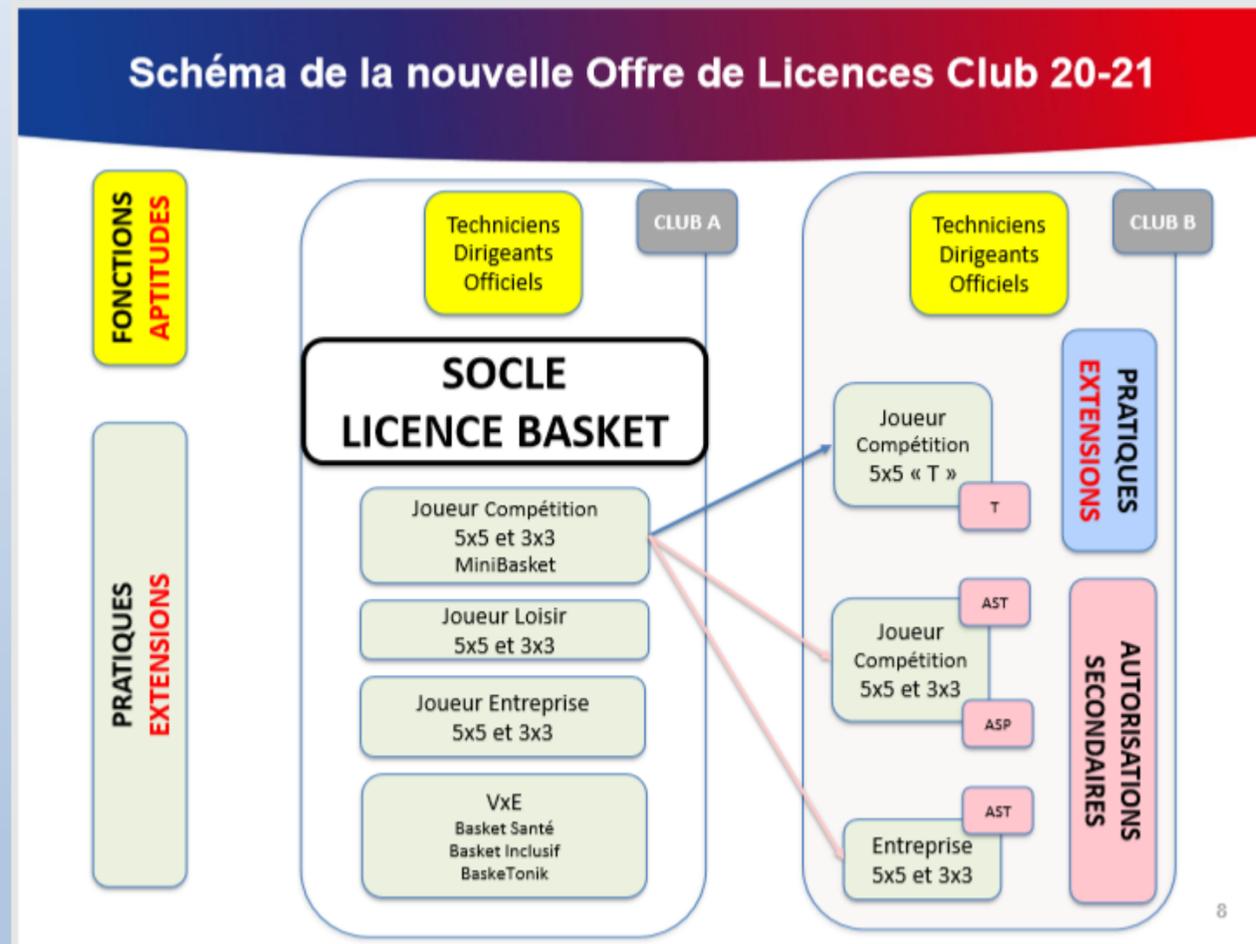
Les changements pour 2020 - 2021

- ✓ La création d'un socle commun : suppression des familles de licences
- ✓ Le licencié devient acteur de la saisie de ses informations personnelles via e-licence (un lien est généré par le club).
- ✓ Le club effectue deux actions nécessaires : il organise les choix des préinscriptions et contrôle les informations saisies par les licenciés via FBI
- ✓ Envoi de la licence dématérialisée directement au licencié
- ✓ Certificat médical obligatoire + questionnaire COVID – 19



Un nouveau contexte ...

- ✓ Socle dans le club A : c'est l'élément de base de l'adhésion. Il représente l'appartenance au club, à la FFBB, porte le droit de vote et le type de la licence (création, mutation etc.).
- ✓ Le socle permet l'exercice des fonctions : techniciens, dirigeants, officiels, sous conditions d'aptitudes (aptitudes métiers pour les arbitres et les entraîneurs, aptitude médicale avec le dossier médical pour l'arbitre)
- ✓ Pour faire du basket, le licencié doit compléter sa licence par une extension (joueur compétition, joueur loisir, vivre ensemble etc.)
- ✓ Le socle dans le club A permet d'exercer toutes fonctions (si aptitudes) au sein du club B
- ✓ Pour 2020/2021 : les clubs A et B doivent être du même Comité
- ✓ Pour pratiquer en compétition hors de son club principal, le licencié va obtenir une autorisation secondaire : AS Territoire, AS Performance ou une extension T.



... et la fin de certaines notions

- Suppression des familles : dirigeants, techniciens, officiels, joueurs
- Suppression du référentiel : DC, TC , OC, JC
- Le niveau de jeu ne sera plus à renseigner
- Plus de distinction entre 5x5, 3x3 ou mini basket



Les licences éligibles

- ✓ Créations
- ✓ Renouvellements
- ✓ Mutations



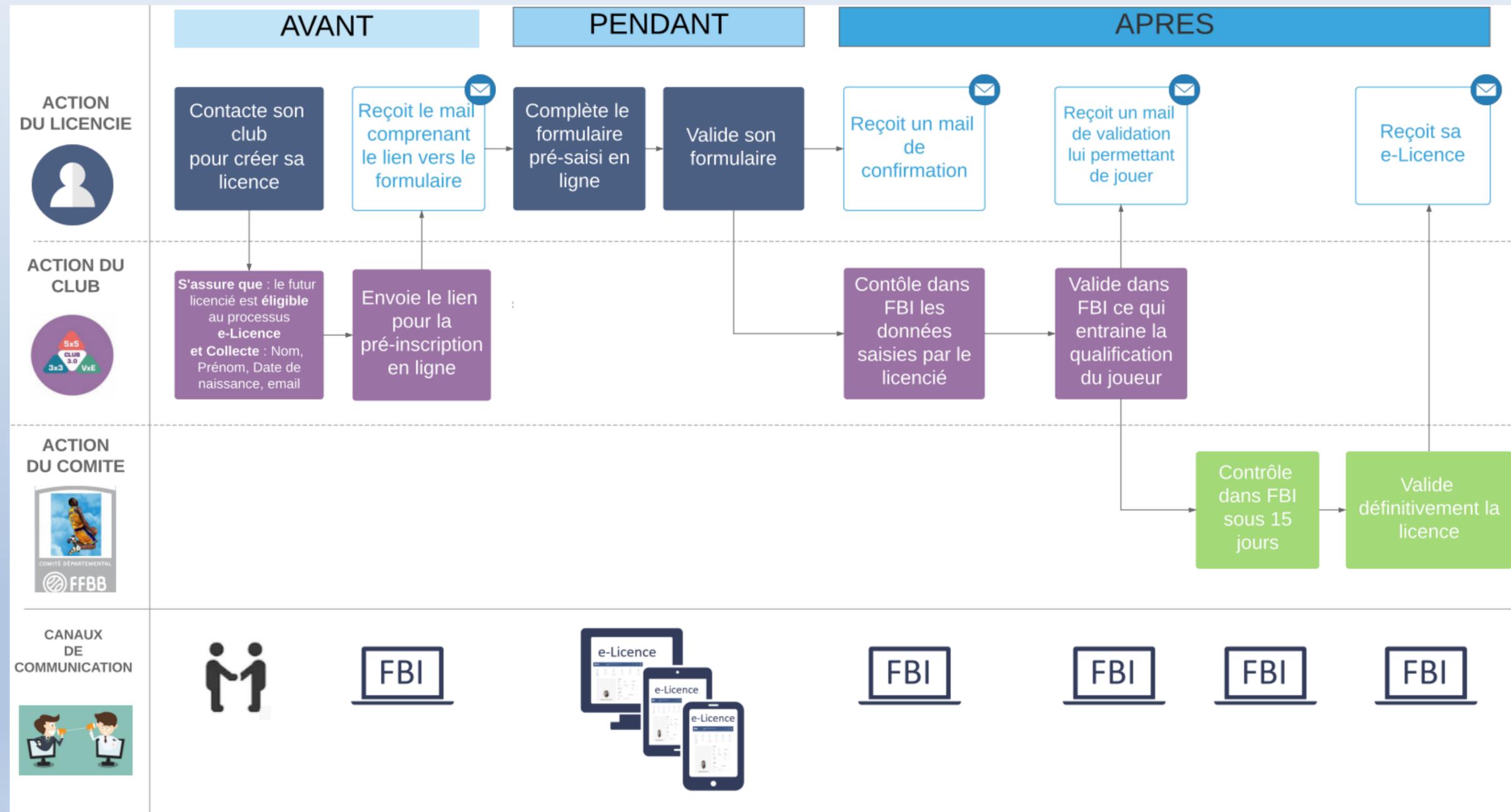
Procédures de qualification – Saison 2020 / 2021

Les étapes principales

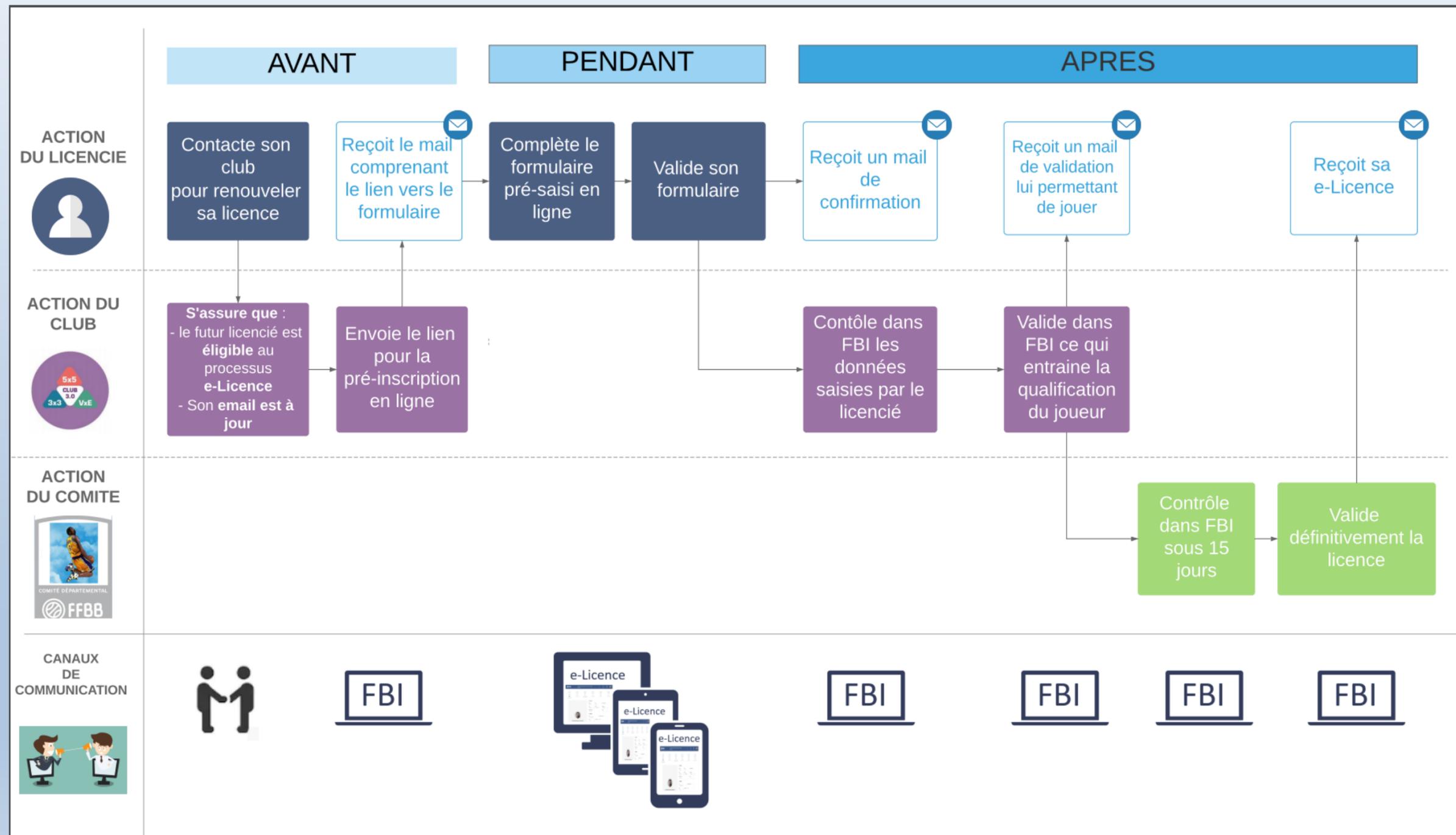
- ✓ Phase 1 : le club indique son souhait (création, renouvellement ou mutation) → *FBI*
- ✓ Phase 2 : le futur adhérent reçoit par mail un lien lui permettant de remplir le formulaire en ligne → *envoi effectuée par FBI*
- ✓ Phase 3 : le futur adhérent complète et vérifie les informations présentes sur le formulaire → *E- LICENCE*
- ✓ Phase 4 : le club vérifie et valide les informations pour acter la qualification de la licence → *FBI*
- ✓ Phase 5 : le CPBB effectue un contrôle et confirme la qualification sous 15 jours → *FBI*
- ✓ Phase 6 : dès la confirmation effectuée par le CPBB, le licencié reçoit sa licence en version électronique → *mail envoyé par FBI*



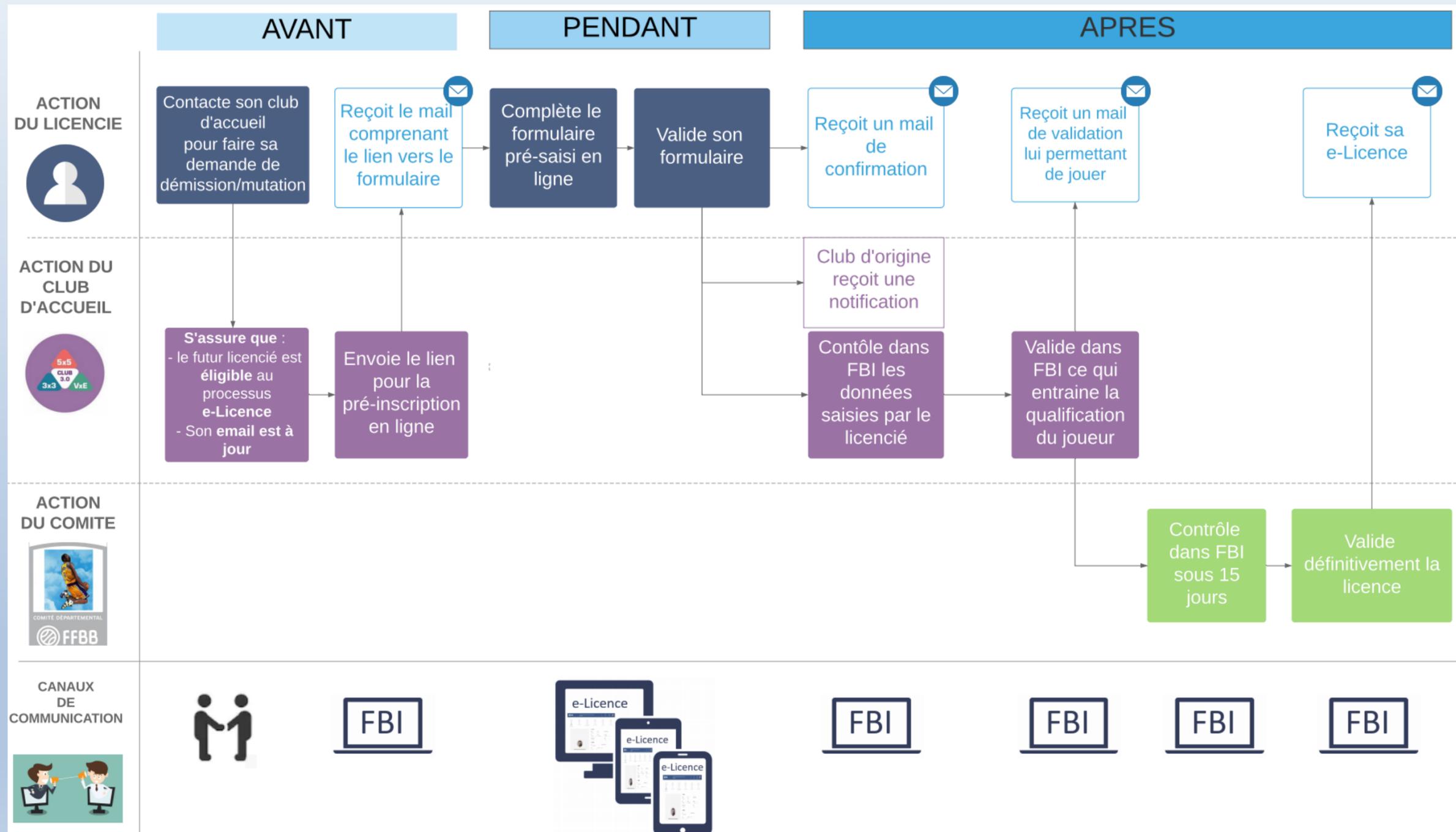
La création de licence, c'est



Le renouvellement de licence, c'est



La mutation de licence, c'est



Attention

- ✓ Il est nécessaire de vérifier l'exactitude des informations, et en particulier l'adresse mail.
- ✓ Pour les mutations, il est primordial de s'assurer que le futur licencié souhaite réellement quitter son ancien club.
- ✓ Pour rappel, la production d'un nouveau certificat médical et du questionnaire COVID - 19 est obligatoire pour la saison 2020 / 2021.

Les licences non-éligibles

- ✓ Licences des joueurs étrangers
- ✓ Licences AST – ASP et T
- ✓ Les formulaires papiers sont encore nécessaires

Quelques rappels essentiels (1/2)

- ✓ Cas d'un adhérent licencié à l'étranger la saison précédente → lettre de sortie obligatoire → **traitement du dossier par la FFBB**
- ✓ Cas d'un adhérent étranger ressortissant d'un pays hors zone EEE et évoluant dans les divisions inférieures aux championnats de France et pré-nationaux → nécessité de déposer le dossier complet avec le titre de séjour → **traitement du dossier par le CPBB**
- ✓ Cas d'un adhérent étranger ressortissant d'un pays hors zone EEE et évoluant en championnats de France et pré-nationaux → nécessité de déposer le dossier complet avec le titre de séjour et le règlement financier relatif aux droits de participation → **traitement du dossier par la FFBB**
- ✓ Cas des adhérents sollicitant une licence ASP, AST et T → remplir les formulaires papiers correspondants → **traitement du dossier par le CPBB**



Quelques rappels essentiels (2/2)

✓ La licence T :

→ Une extension T d'un joueur compétition du club A lui permet de devenir joueur compétition d'un club B, prêté par le club A pour toute la saison

→ Attention : le licencié ne peut pas jouer dans le club A mais uniquement dans le club B grâce à une extension

→ La licence se prend à partir du socle A, mais avec le droit de pratiquer uniquement dans le club B

✓ La licence AS Territoriale :

→ permet à un joueur du club A de pratiquer une activité dans le club B, à condition que cette dernière ne soit pas proposée dans le club d'origine A

✓ La licence AS Performance :

→ concernent uniquement les joueurs évoluant dans les structures éligibles au PPF (Projet de Performance Fédéral)



Le contrôle du CPBB (1/2)

Plusieurs cas de figure :

1. Dans les 15 jours suivant la qualification de la licence, le CPBB ne constate pas d'anomalie ou d'écart → **la licence est validée définitivement et transmise par mail au licencié**
2. Dans les 15 jours suivant la qualification de la licence, le CPBB n'effectue pas de vérification → **la licence est transmise par mail au licencié. Mais le CPBB a encore deux mois pour effectuer les vérifications nécessaires. Passé ce délai, la licence est validée définitivement selon le principe « silence vaut acceptation ». Néanmoins, durant ce laps de temps, il ne peut pas faire perdre des rencontres par rétroaction.**



Le contrôle du CPBB (2/2)

Plusieurs cas de figure :

3. Dans les 15 jours suivant la qualification de la licence, le CPBB constate une d'anomalie ou un écart potentiel → **le club est informé via FBI. La qualification de la licence est maintenue. La participation de l'adhérent aux compétitions est placée sous la responsabilité du club qui doit au plus vite régulariser la situation. A défaut, un retrait de la qualification et des sanctions sportives sont possibles.**
4. Dans les 15 jours suivant la qualification de la licence, le CPBB constate une d'anomalie ou un écart avéré → **la qualification est levée. Le licencié et le club sont avertis. Interdiction de participer aux compétitions jusqu'à régularisation. A défaut, des sanctions sportives sont possibles. Attention, pas d'effet rétroactif sauf si fraude avérée après la procédure contradictoire)**



Vous avez des questions ?

- ✓ Pour obtenir les différents imprimés ou formulaires: <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>
- ✓ Sur la réglementation: www.basket75.com et/ou <http://www.ffbb.com/ffbb/reglements>
- ✓ Sur une difficulté ou un problème technique: qualification@basket75.com / g.melo@basket75.com / licence0075@ffbb.com

